

RCS : ST DENIS DE LA REUNION

Code greffe : 9741

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 01567

Numéro SIREN : 509 054 631

Nom ou dénomination : ECOLINA

Ce dépôt a été enregistré le 02/12/2020 sous le numéro de dépôt B2020/008726

Désignation de l'entreprise : SNC ECOLINA		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2	
Adresse de l'entreprise 190 RUE DES DEUX CANONS		97490 STE CLOTILDE	
Durée de l'exercice précédent* 1 2			
Numéro SIRET* 5 0 9 0 5 4 6 3 1 0 0 0 1 5		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le. 3 1 1 2 2 0 1 6	
		N-1 1 0 0 0 0 0	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA		10 000	
Frais d'établissement * AB		AC	
Frais de développement * CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires AF		AG	
Fonds commercial (1) AH		AI	
Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
Terrains AN		AO	
Constructions AP		AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS	
Autres immobilisations corporelles AT		AU	
Immobilisations en cours AV		AW	
Avances et acomptes AX		AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
Autres participations CU		CV	
Créances rattachées à des participations BB		BC	
Autres titres immobilisés BD		BE	
Prêts BF		BG	
Autres immobilisations financières* BH		BI	
TOTAL (II) BJ		2 641 534	
Matières premières, approvisionnements BL		BM	
En cours de production de biens BN		BO	
En cours de production de services BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis BR		BS	
Marchandises BT		BU	
Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW	
Clients et comptes rattachés (3)* BX		BY	
Autres créances (3) BZ		CA	
Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE	
Disponibilités CF		CG	
Charges constatées d'avance (3)* CH		CI	
TOTAL (III) CJ		2 325 090	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW		CK	
Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Ecart de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		4 976 624	
		IA	
		495 777	
		4 480 847	
		3 843 433	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : SNC ECOLINA

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	83 067	83 067
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	484 213	583 614
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	577 280	676 681
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 121 296	1 362 015
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 232 327	1 113 321
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	433 796	636 962
	Dettes fiscales et sociales	DY	116 148	54 454
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	3 903 567	3 166 752
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 480 847	3 843 433
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 037 043	3 166 752
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	66	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SNC ECOLINA

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens*	FD	1 420 297	FE		FF	1 420 297
		FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 420 297	FK		FL	1 420 297
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 420 297
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	464 064
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	60 784
	Salaires et traitements*					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements*			GA	134 110
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	0
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	658 958
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	761 339
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	27 927
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	27 927
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	65 345
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	65 345
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(65 345)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	695 994
							838 558

Désignation de l'entreprise : SNC ECOLINA

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	37 152		37 884
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	37 152		37 884
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	4 551		681
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	4 551		681
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	32 601		37 203
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	244 382		292 147
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 457 449		1 532 732
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	973 236		949 118
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	484 213		583 614
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP			
	{ - Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N			
	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	14 268
	PRODUIT REMBOURSEMENT ASSURANCE				22 884
PENALITE		4 551			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N				
	Charges antérieures		Produits antérieurs		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENOIS

QUADRATUS Informatique

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

SNC ECOLINA
Société en nom collectif
au capital de 10 000 euros
Siège social : 190, Rue des Deux Canons,
97490 SAINTE CLOTILDE
509 054 631 RCS SAINT DENIS

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept, le trente juin, à 18 heures 30, les associés de la société ECOLINA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 190, Rue des Deux Canons 97490 SAINTE CLOTILDE, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- La SAS PROLOGIA, représentée par Monsieur Armand APAVOU représentant la SAS ALIA, Propriétaire de cent quatre-vingt dix-neuf parts
Ci 199 parts
- La SAS BATIPRO, représentée par Monsieur Armand APAVOU représentant la SAS ALIA, Propriétaire d'une part
Ci 1 part

Les associés présents possèdent la totalité des 200 parts composant le capital social, en conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur Armand APAVOU représentant la SAS PROLOGIA, Gérante de la société.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.



Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant un bénéfice de 484 213 euros.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 484 213 euros de la manière suivante :

- **Origine**

Bénéfice de l'exercice	: 484 212,71 euros
Report à nouveau antérieur	: 83 066,91 euros
Soit un bénéfice distribuable de	567 279,62 euros

- **Affectation**

A titre de distribution en dividende	: 567 279,62 euros
Soit 2 836,40 euros/part	

- **Distributions antérieures de dividendes**

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2015 : 583 614 euros
- Exercice clos le 31 décembre 2014 : 841 717 euros
- Exercice clos le 31 décembre 2013 : 352 331 euros

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de ratifier l'absence de rémunération allouée au gérant au titre de son mandat social au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

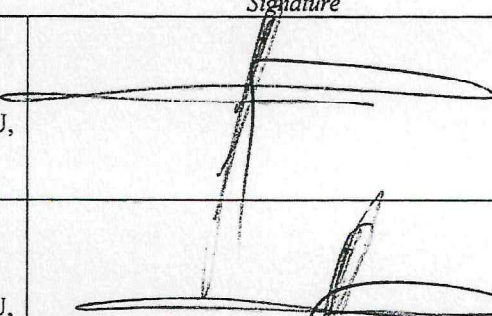
QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, La Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les tous les associés.

SAS PROLOGIA Gérante associée Représentée par M. Armand APAVOU, représentant la SAS ALIA	<i>Signature</i> 
SAS BATIPRO Associée Représentée par M. Armand APAVOU, représentant la SAS ALIA	